

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2008**

=====

Date de convocation : 30.06.2008

Date d'affichage : 30.06.2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

Le 8 JUILLET 2008 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Etaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, M. NICOLLE Noël, M. HAMEL Gérard, Mme HAMEL Manuella, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HEREL Olivier, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. DEVERE Claude, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absents excusés : Mme FOURMENTIN Francine, M. BARBELETTE Marc.

Procurations : Mme FOURMENTIN Francine à M. BOURDALE Jean-Pierre, M. BARBELETTE Marc à M. LECHANOINE Jean-Michel.

Secrétaire de séance : M. SEGUIN Emmanuel.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2008

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 27 mai 2008 n'appelle aucune observation.

Travaux de voirie 2008 : résultat de la consultation et signature du marché

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 juillet dernier pour ouvrir les offres déposées pour le programme de travaux de voirie 2008.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- être à jour des travaux commandés au titre d'un programme antérieur
- valeur technique de l'offre pour 40 %
- prix du détail estimatif (élaboré à partir des prévisions de travaux) pour 40 %
- prix unitaires figurant au bordereau des prix pour 20 %

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'Entreprise L.T.P. LOISEL de Brécey pour un montant estimé de 166 520.00 € H.T.

Ce résultat est un peu supérieur à l'estimation prévisionnelle, ceci étant sans doute du à l'augmentation du coût des produits dérivés du pétrole et des carburants.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer le marché à formalités adaptées, marché à bons de commande d'un montant compris entre 120 000 et 180 000 € H.T..

M. SEGUIN demande si les travaux prévus au titre du programme 2007 seront bien réalisés.
M. le Maire affirme que oui.

Travaux de couverture et ventilation de la salle du Rex : résultat de la consultation et signature des marchés

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 11 juin pour ouvrir les offres pour les travaux de toiture et ventilation de la salle du Rex.

Le résultat des offres s'établit comme suit :

Lot n° 1 : Couverture – étanchéité :

Ent LEJEMBLE Gilbert de SOURDEVAL : 49 103.28 € H.T. soit 58 727.52 € TTC.

Lot n° 2 : Ventilation :

Ent. BOISBUNON de JUVIGNY-le-TERTRE : 9 278.56 € HT. soit 11 097.16 € TTC.

Total des travaux : 69 824.68 € TTC.

M. LECHANOINE pense qu'il aurait été intéressant de mettre des panneaux photovoltaïques qui auraient permis de revendre de l'électricité et ainsi amortir le surcoût par rapport à une couverture traditionnelle. Cette solution sera sans doute à étudier pour des chantiers ultérieurs.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, par 19 voix Pour et 3 abstentions (M. LECHANOINE, BARBELETTE, SIMON). M. LEJEMBLE n'ayant pas pris part au vote.

Travaux de bardage du COSEC : résultat de la consultation et signature du marché

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 juillet dernier pour ouvrir les offres déposées pour les travaux de bardage et isolation (avec laine de verre 60 mm) du pignon nord de la salle du COSEC.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'Entreprise LAIR Michel de Sourdeval pour un montant de 5 504.45 € H.T. et un délai d'intervention de 1 semaine à compter du 1^{er} novembre 2008.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission.

Acquisition d'un tracteur avec chargeur : résultat de la consultation et signature du marché

Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un tracteur avec chargeur. La consultation de base portait sur l'acquisition d'un tracteur d'occasion avec chargeur neuf, avec proposition d'option pour un tracteur neuf, et reprise de l'ancien tracteur Landini.

A l'issue de cette consultation d'entreprises et après analyse des différentes offres, il est proposé de retenir l'offre de l'Entreprise SM3 (M. Patrick HESLOUIN) pour un tracteur neuf de marque CLASS 86 CV avec chargeur FAUCHEUX pour le prix de 42 500 € H.T. avec reprise de l'ancien tracteur LANDINI au prix de 5 000 €, soit un prix total net de 37 500 € H.T. ou 44 850 € TTC.

Le chargeur est une nécessité pour effectuer le chargement de palettes et fournitures nécessaires au service des espaces verts.

La puissance du tracteur est supérieure de 15 CV à celle du tracteur précédent mais cela se justifie par de meilleures performances du tracteur (notamment pour tracter les remorques, tonnes à lisier ...) pour un prix équivalent à un tracteur moins puissant mais plus cher car fabriqué en plus petites séries.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer le marché pour l'acquisition du tracteur avec chargeur tels qu'indiqué ci-dessus, et à effectuer les inscriptions budgétaires suivantes :

Section d'investissement

Dépenses :	Art. 2182	Matériel de transport	5 000.00
Recettes :	Art. O24	Produit des cessions d'immobilisations	+ 5 000.00

La livraison de ce tracteur pourra se faire dans les prochains jours.

Projet de lotissement privé au Champ de Foire

Un promoteur privé souhaite aménager un lotissement de 34 parcelles dans les terrains situés au-dessous du parking du marché aux veaux. Le projet est en cours d'élaboration.

Le Conseil municipal avait donné un avis favorable, par délibération du 5 février 2008, pour échanger le petit parking situé côté chemin des Pivents, contre une bande de terrain le long des jardins situés à l'arrière des propriétés de la rue de Mortain, afin de créer une voie de desserte de ces terrains. Le Conseil s'était d'autre part engagé à aménager une voirie d'accès au futur lotissement.

Le service des domaines a donné les estimations suivantes :

- ancien parking cadastré Section E n° 1126p d'une superficie d'environ 2 171 m² : 5 € le m², soit 10 855 €
- terrain du bas pour création voirie future cadastré Section E n° 1353p et 1358p d'une superficie d'environ 790 m² : 2 € le m², soit 1 580€.

Le solde à la charge du lotisseur serait donc de 9 275 €. Le lotisseur a donné son accord sur ces propositions mais il émet cependant des réserves sur la faisabilité financière du lotissement du fait du coût important de l'alimentation électrique du futur lotissement.

A la demande de M. DEVERE, M. le Maire explique qu'il s'agit d'un promoteur privé de CAEN qui achète le terrain à l'actuel propriétaire, le viabilise et vend ensuite les parcelles à bâtir.

M. DEVERE souligne qu'il faudra être vigilant sur la qualité des matériaux utilisés pour les réseaux et voiries car, à terme, la voirie reviendra à la charge de la Commune.

Bien entendu, la voirie d'accès et l'échange ne se réaliseront que si le lotissement se fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord par 18 voix Pour et 5 abstentions (M. BOURDALE, Mme FOURMENTIN, M. SIMON, M. LECHANOINE, M. BARBELETTE) pour cet échange de terrains et pour autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Convention avec la D.D.E. pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol

Suite à la réforme du permis de construire applicable depuis le 1^{er} octobre 2007, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec la Direction Départementale de l'Équipement pour la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes et demandes relatifs à l'occupation du sol. A noter que cette mise à disposition est gratuite.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire à signer cette convention.

Modification du temps de travail de Mme JEHAN : délibération après avis du C.T.P.

En vu du remplacement de Mme Nicole MERIENNE qui assurait l'entretien du COSEC, le conseil municipal, par délibération du 27 mai 2008, a émis un avis favorable pour porter le temps de travail de Mme Catherine JEHAN de 14 à 35 heures hebdomadaires.

Le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MANCHE a émis un avis favorable sur cette modification du temps de travail de Mme JEHAN.

Aussi, le Conseil municipal, invité à en délibérer et au vu de cet avis, décide de porter le temps de travail de Mme JEHAN de 14 à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2008.

Délibération pour le maintien des numéros de département sur les plaques minéralogiques

Monsieur le Maire invite ses Collègues du Conseil municipal à délibérer sur la modification des plaques d'immatriculation des véhicules :

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, une réforme du système d'immatriculation des véhicules français basée sur une identification attribuée à vie au véhicule doit entrer en vigueur ;

Considérant que cette réforme va emporter pour conséquence la fin de l'affichage systématique du département de rattachement sur la plaque, en laissant toutefois la faculté d'y apposer une simple référence locale ;

Considérant que le numéro départemental actuel « 50 » représente une partie de l'identité culturelle et institutionnelle de la Manche ;

Considérant que les véhicules immatriculés dans la Manche sont ainsi les ambassadeurs du département hors de ses frontières et que la plaque minéralogique actuelle joue un rôle important en terme d'image et d'identification auxquels les citoyens sont particulièrement attachés ;

Le Conseil municipal de SOURDEVAL, par 18 voix Pour, 1 abstention (M. HEREL) et 4 Contre (MM. DEVERE, SIMON, LECHANOINE, BARBELLETTE), demande au gouvernement français et à l'Union européenne de prendre toutes mesures pour que la mise en place des nouvelles plaques d'immatriculation rende obligatoire la mention, pour l'instant facultative, du numéro de département.

Questions diverses

Questions de Mme MALACH

Demande de panneau de rue pour indiquer la « Résidence des Grillous » : Il s'agit d'un oubli, le panneau est commandé.

Demande pour signaler les « voies sans issue » sur les panneaux de villages, ou plan de situation des villages au départ de chaque route. La question sera étudiée par la Commission des travaux.

Organisation d'une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants dans la Commune, avec éventuellement remise d'un plan de la Commune. Ce serait également l'occasion d'accueillir les nouveaux commerçants, artisans, industriels. Mme LAURENT ajoute que le Pays de la Baie lance une politique sur l'accueil des nouveaux habitants et que ce serait peut-être possible de bénéficier d'aides pour éditer, par exemple, des fascicules d'accueil, comme cela a été fait pour les résidents britanniques en collaboration entre les pays de la Baie et du Bocage virois.

Question de M. DESMASURES

Remise en service de la sonorisation en ville pendant l'été : Il faudrait savoir où est parti le matériel de diffusion, trouver un local pour déposer ce matériel, trouver une personne qui s'occupe du chargement des CD et estimer les réparations à effectuer sur les haut-parleurs. D'autre part, il faudra acquitter des droits de SACEM.

Le Secrétaire de séance,
Emmanuel SEGUIN.